



**COMPTE-RENDU: Colloque participatif "Stop à la banalisation de la haine"**  
**« Les formes de racisme et d'antisémitisme acceptées par la société: comment lutter contre cette banalisation ? »**

Jeudi 21 mars 2019 de 16h30 à 19h30  
A la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement de Paris

---

Introduction

---

A l'occasion de la semaine parisienne de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, ANI-International a organisé un colloque participatif sur le thème de la banalisation du racisme et de l'antisémitisme en France. Son objectif, outre de faire le constat des discours de haine et passages à l'acte et d'étudier leurs origines historiques, était de permettre une réflexion commune entre intervenants et participants.

En effet, dans le cadre de ses différentes actions, l'association ANI-International cherche continuellement à donner la parole à ceux qu'on entend le moins et à faire émerger des solutions, des pistes de réflexion des échanges qu'elle modère entre les participants. C'est cette méthodologie que l'association a voulu reproduire au cours de ce colloque, en permettant une participation active de la part du public, afin de trouver des solutions à la banalisation du racisme et de l'antisémitisme en France.

Accompagnés de l'expertise et l'analyse de nombreux intervenants, les participants ont fait part intégrante du colloque!

---

Déroulé

---

- **Discours d'ouverture**

**Intervention de Pierre AIDENBAUM, Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement, ancien Président de la LICRA, membre de la Commission Nationale des Droits de l'Homme depuis 1992**

Pierre AIDENBAUM reprend l'actualité des actes antisémites perpétrés en France, notamment la profanation du cimetière juif de Quatzenheim en février 2019. Il déplore la faible mobilisation qui s'en est ensuivie, mobilisation qui était moins spontanée. Il remarque en effet qu'autrefois l'antisémitisme était l'affaire de tous les français, tandis que la communauté juive est aujourd'hui de plus en plus seule pour se lever contre l'antisémitisme. Cette baisse de la mobilisation contre les actes antisémites est pour lui une des preuves de la banalisation de l'antisémitisme en France. Il explique alors sa peur d'une ghettoïsation de la population juive dans certains quartiers, à cause du sentiment d'insécurité ambiant.

L'ancien Président de la LICRA rappelle toutefois que la France reste le premier pays à avoir légiféré et à avoir considéré l'opinion raciste dite à voix haute comme un délit, et non comme un simple avis. Il met alors en exergue les dangers des réseaux sociaux, qui de par leur anonymat laissent beaucoup d'actes haineux impunis.



## **Intervention d'Hélène BIDARD, Adjointe à la Maire de Paris, chargée de toutes les questions relatives à l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations et des droits humains**

Hélène BIDARD commence par remercier la Mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement et tous les intervenants et participants présents pour ce colloque, dans le cadre de cette quatrième semaine parisienne de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Elle donne ainsi des chiffres alarmants concernant le niveau du passage à l'acte raciste et antisémite en France en 2018: les actes antisémites ont connu une hausse de 74% en 2018 par rapport en 2017 en France. Cette hausse s'illustre notamment par la récente dégradation des portraits de Simone Veil sur des boîtes-aux-lettres dans le 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

L'Adjointe à la Maire de Paris souligne alors l'importance des témoins dans ce genre de situation, de l'importance d'agir pour ne pas laisser seules les victimes. En effet, en réaffirmant que les opinions racistes ou antisémites proférés à haute voix sont des délits, elle confirme que l'on se doit d'agir et de ne pas laisser impunis ces figures de la haine. Le rôle de témoin peut être valorisé par l'outil que représente l'application mobile "Dans ma rue". Cette application permet à toute personne de dénoncer les actes de haine qu'elle observe autour d'elle.

Madame BIDARD finit sur une note positive, louant l'engagement de la jeunesse, engagement qu'elle voit au quotidien.

### **● Partie I - Origines et constat de la situation actuelle**

## **Intervention de Marie-Anne MATARD-BONUCCI, Normalienne, agrégée d'histoire, docteur en histoire, membre de l'Institut universitaire de France, professeure d'histoire contemporaine à l'université de Paris VIII**

Marie-Anne MATARD-BONUCCI commence son propos par un récapitulatif concis de l'histoire de l'antisémitisme. Elle explique que l'antisémitisme peut être qualifié de racisme, racisme qui est d'ailleurs le plus ancien de tous. L'antisémitisme naît dans le contexte de la naissance du christianisme, c'est la première étape du rejet des personnes de confession juive. La révolution française permet une réelle émancipation de la communauté juive, communauté hautement discriminée dans la société française. Cette émancipation provoque un renouvellement des accusations faites à leur égard: par exemple d'être à l'origine du capitalisme et de la finance. En réalité, si les personnes de confession juive se sont souvent à cette époque dirigées vers la finance et les banques c'est parce qu'elles étaient généralement interdites de nombreuses autres professions notamment celles commerciales et marchandes, ce qui réduisait leur choix de travail.

Selon l'historienne, la dernière étape de la construction de l'antisémitisme c'est l'antisémitisme racial, qui est né vers la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Aujourd'hui, Israël est souvent confondu avec la confession juive, l'antisionisme devient aujourd'hui le nouveau visage de l'antisémitisme. Utiliser l'opposition à l'Etat d'Israël serait devenu un moyen de banaliser l'antisémitisme en France.

Concernant le racisme, Marie-Anne MATARD-BONUCCI considère qu'on ne naît pas raciste, mais qu'on le devient de par sa socialisation. Elle explique qu'en effet, dès qu'un conflit apparaît, une opposition apparaît irrémédiablement, qui prend forme par un dénigrement de l'adversaire. Chaque vague d'immigration en France a ainsi souffert de ce dénigrement, comme les portugais ou les italiens. Elle prend enfin la particularité de l'exemple du racisme anti-arabes, qui est devenu au fil du temps un racisme anti-musulmans.

L'intervenante conclut par exprimer ses inquiétudes face à la banalisation du racisme, puisque la banalisation a historiquement toujours été le moyen de libérer la parole haineuse, et également par effet d'entraînement les passages à l'acte. Afin d'illustrer ses propos, elle a cité l'exemple de la récente banalisation du fascisme en Italie.



### **Intervention de Nadine MEZENCE, Adjointe au Maire du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, chargée de l'égalité Femmes/Hommes, des droits de l'Homme et de l'intégration**

Nadine MEZENCE commence son propos par une description du 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris, et de son action. Le 18<sup>e</sup> arrondissement est un territoire qui connaît beaucoup d'inégalités, inégalités qui s'illustrent par l'existence de nombreux quartiers politiques de la ville.

Le 18<sup>e</sup> arrondissement est également le lieu d'accueil de nombreux migrants, et plusieurs associations se mobilisent pour les intégrer au reste de la population et pour lutter contre les stéréotypes et préjugés qui existent à leur encontre. En effet, l'élue explique que la population est divisée en deux, une partie les acceptant et une autre les rejetant. Elle insiste alors sur l'importance des actions de sensibilisation, du rôle des associations pour lutter contre la banalisation de ce rejet de l'autre.

Enfin, Nadine MEZENCE nous a également fait part de son inquiétude vis-à-vis de cette acceptation de la haine. En effet elle explique qu'elle n'est plus seulement orale, elle devient écrite ce qui est une étape de plus. De plus, elle considère que pour beaucoup, il est de moins en moins honteux de cacher et dissimuler sa haine de l'autre, ce qui laisse davantage libre cours à des passages à l'acte par la suite.

### **Intervention de Maeva MIEZI, Coordinatrice du Dispositif Relais, Education Nationale**

Maeva MIEZI est professeure d'une classe du Dispositif Relais, un dispositif qui a pour objectif de favoriser la rescolarisation et la resocialisation d'élèves en situation de décrochage et de forte démotivation. Elle témoigne de l'institutionnalisation de la haine au sein de ses élèves, qui assument ouvertement des discours provocateurs et dans le rejet de l'autre (discours homophobes, antisémites..). Ils ne s'inquiètent pas des répercussions possibles, considérant que ce sont des opinions partagées.

Cette enseignante explique que ses élèves (elle précise bien qu'elle ne fait pas de généralité, mais parle de son échantillon d'élèves) acceptent leur situation de "galère" et qu'ils en sont fiers. Ils se construisent en opposition à un système dont ils se sentent exclus, et le revendiquent pour s'affirmer. Cette revendication passe ainsi par des discours de haine. Elle ajoute que suite à ce rejet, apparaît une certaine complaisance de la part des élèves à ne pas s'élever intellectuellement.

Le rôle des parents est également abordé par Maeva MIEZI, qui explique que ce rejet des institutions est souvent déjà présent dans la structure familiale, rejet qui peut être justifié mais qui influence les enfants. Elle constate que ses élèves créent leur identité sur leur sentiment d'exclusion, sur leur rejet de l'autre et sur un sentiment d'échec inéluctable, ce qui est dangereux. En effet, elle déplore le manque de figures issues de la diversité auxquelles se rattacher et auxquelles s'identifier pour se motiver. Il leur est difficile de s'identifier à la réussite, d'où une perte de solidarité.

### **Intervention de Galina ELBAZ, Avocate, membre de la commission juridique de la LICRA et présidente de la LICRA DISCRI**

Galina ELBAZ prend à son tour la parole pour dresser le constat de la situation actuelle en France. Elle cible directement la responsabilité des réseaux sociaux dans la hausse des discours de haine et de la provocation à la haine raciale en France, et surtout de leur banalisation. En effet, elle explique que la presse écrite ne détient plus la première place dans la propagation des propos racistes qui prolifèrent sur les réseaux sociaux dans une plus grande impunité, et c'est cette impunité qui banalise le racisme et l'antisémitisme. La haine sur les réseaux sociaux est même devenue un outil pour faire carrière, à l'exemple de figures médiatiques comme Alain SORAL ou de Dieudonné M'BALA M'BALA qui font commerce de la haine raciale. Elle rappelle que les opinions racistes ou antisémites ne sont pas un avis relevant de la liberté d'expression mais un délit. Elle met en cause la

responsabilité des grands fournisseurs d'accès à internet, qui selon elle devraient prendre leurs responsabilités et limiter la propagation de ces discours de haine.

Selon l'avocate, à l'instar de Pierre AIDENBAUM, cette banalisation s'illustre également par la moindre mobilisation de la population suite à des actes racistes ou antisémites. Elle prend pour ce faire l'exemple de l'affaire de la profanation du cimetière juif de Carpentras dans le Vaucluse en 1990, qui avait créé un grand émoi en France, et une grande mobilisation. La profanation du cimetière juif de Quatzenheim en février 2019 a suscité une moindre mobilisation, comme si ce genre d'actes semblaient être acceptés.

Enfin, Galina ELBAZ met en exergue le rôle des stéréotypes et préjugés dans la propagation de la haine et des passages à l'acte dans la violence raciste. Elle prend ainsi l'exemple de la montée des stigmates concernant les asiatiques, qui seraient soit disant riches, stigmates qui font alors monter le nombre d'agressions. A ainsi été agressé puis assassiné Chaolin Zhang, couturier chinois d'Aubervilliers, après un vol violent perpétré par des jeunes associant son origine à une prétendue richesse.

## ● **Partie II - Pause et groupes de travail**

Les participants ont été répartis en plusieurs groupes de travail, en fonction de la couleur des gommettes collées derrière leur chaise. Ils ont travaillé à quatre ou cinq pour réfléchir à des solutions à cette banalisation du racisme et de l'antisémitisme, et éventuellement préparer des remarques à faire aux intervenants.

## ● **Partie III- Etude de cas pratiques**

### **A. Remarque des participants et réponses**

Pourquoi parle-t-on de racisme anti-musulmans et pas d'islamophobie, au même titre que l'on parle d'antisémitisme?

#### **Réponse de Kaltoum GACHI, Avocate au barreau de Paris et présidente de la commission juridique du MRAP**

Kaltoum GACHI explique que le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) lutte contre tous les racismes, en insistant sur la notion de racisme au pluriel. Ainsi, lutter contre l'antisémitisme revient à lutter contre les autres formes de racisme, puisque tout racisme a une origine commune: la haine de l'autre.

Ensuite, elle explique que si l'expression d'islamophobie est largement répandue, elle n'est pas pour autant adéquate, c'est pour ça que l'expression anti-musulmans est préférée. En effet, si les discours de haine sont interdits, la critique de l'islam et des religions en général est autorisée. Les caricatures de Mahomet relèvent ainsi du droit de critiquer les religions, elles ne sont pas illégales. En effet en France, il n'existe pas de délit de blasphème. De plus, les caricatures de Mahomet en elles-mêmes ne sont pas contraire à la loi selon la jurisprudence.

#### **Réponse de Galina ELBAZ, Avocate, membre de la commission juridique de la LICRA et présidente de la LICRA DISCRI**

Galina Elbaz loue davantage les associations à caractère universaliste, qui défendent tous les groupes, que celles défendant les intérêts d'une communauté en particulier. Elle prône ainsi le combat pour le respect de la dignité humaine, sans considération des origines, religions vraies ou supposées des personnes.













